

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

○ Pour : 27

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABA François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAUPIS Camille, SANTI Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABA
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

M. JURY, Vice-Président indique qu'il serait pertinent de contracter un emprunt d'un montant de 1 500 000 euros permettant de financer les opérations indiquées dans le plan pluriannuel d'investissement d'assainissement, à savoir le renouvellement de conduites d'assainissement, mais également le début des opérations relatives à la mise aux normes des stations d'épuration.

Il expose au Conseil Communautaire que le régime de délégation n'étant pas encore exécutoire, il convient de soumettre cet emprunt aux conseillers communautaires.

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/26

OBJET DE LA SEANCE :

Budget assainissement 2026

Contrat de prêt

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations un prêt d'un montant de 1 500 000,00 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Prêt PSPL Transformation écologique
 - Montant 1 500 000 euros
 - Taux d'intérêt : Index Livret A
 - Taux du Livret A à la date d'effet du contrat + 0.50%
 - Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

- Typologie Gissler : 1A
 - Durée de l'amortissement : 40 ans
 - Type d'amortissement : échéances prioritaires
 - Périodicité de remboursement du prêt : trimestrielle
 - Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt
 - Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Durée de la phase de préfinancement : 0 à 60 mois
- autorise le Président à signer le contrat de prêt correspondant,
 - autorise le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération ou décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
 - décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le